



CONVOCATION DU CONSEIL COMMUNAL

Les membres du Conseil sont invités pour la première fois, conformément aux articles L.1122-12, L.1122-13, L.1122-15 et L.1122-17 et L.1122-17 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation (CDLD) à se rendre à l'assemblée du Conseil qui se déroulera dans la salle du conseil communal le

lundi 02 décembre 2024 à 19h30.

pour délibérer sur les points suivants :

SÉANCE PUBLIQUE

1. Présidence temporaire selon l'article L1122-15 – Communication.
2. Élections communales – Communication de la validation
3. Installation, vérification des pouvoirs et prestation de serment des conseillers élus.
4. Conseillers communaux – Formation des groupes politiques – Prise d'acte.
5. Pacte de majorité - Examen et approbation
6. Bourgmestre – Installation et prestation de serment.
7. Échevins – Installation et prestation de serment
8. Conseillers communaux – Formation du tableau de préséance
9. Conseillers communaux – Déclarations facultatives d'apparentement – Prise d'acte
10. CPAS – Désignation des membres du conseil de l'action sociale
11. Conseil de police – Élection de 2 membres au conseil de police

Nassogne, le vendredi 22 novembre 2024.

PAR LE COLLEGE :

Le Directeur général

Le Bourgmestre